

siderer ce qui s'est fait *pendant, avant ou après* cet instant.

On appelle *période* un espace de temps terminé par deux époques.

Les temps dans les verbes sont des formations simples ou composées qui marquent le rapport de l'existence de l'action à une époque ou à une période.

I. L'action peut exister *pendant, avant ou après* l'époque ou la période avec laquelle on la compare. Sous ce premier point de vue il n'y a donc que trois temps parfaitement bien nommés par les mots de *présent, passé, futur*.

II. On peut considérer l'action comme faite *longtemps avant ou longtemps après* l'époque, ou comme faite *peu avant ou peu après* l'époque. Sous ce point de vue on peut avoir deux espèces de passés, deux espèces de futurs, qu'on peut fort bien nommer *passés éloignés, futurs éloignés ; passés prochains, futurs prochains*.

III. L'époque à laquelle on compare l'action peut n'être pas une époque *fixe, déterminée*, mais une époque *quelconque* ; ce seront alors des temps *indéfinis*.

IV. On peut comparer l'époque elle-même ou la période avec l'instant de la parole, c'est à dire que l'époque ou la période peut être *présente, passée ou future* par rapport au moment de la parole. Ce nouveau point de vue qui *fixe, détermine, définit* l'époque, forme les temps *définis*. On pourra les distinguer des temps indéfinis en ajoutant au nom des trois temps indéfinis les mots de *présent, passé, futur*. Ainsi dans le nom *présent passé*, par exemple, le premier mot marque le rapport de l'existence de l'action à l'époque ou à la période, et le second mot désigne le rapport de l'époque ou de la période au moment de la parole.

Si, dans le temps, on considère la période, en ajoutant l'adjectif *périodique*, on aura un nom qui exprimera très bien la nature du temps.

V. Enfin, outre ces deux rapports de l'action à l'époque, et de l'époque au moment de la parole, il est quelquefois utile de comparer l'existence de l'action avec une autre action ; ce qui forme deux nouvelles espèces de passés et